



Frais d huissier qui va me ruiner

Par **alexbaccara78**, le **08/03/2012** à **10:24**

Bonjour, rnj'ai été condamnée il y a plusieurs années a une très grosse amende(environ 60000 euros) solidaire avec mon petit ami de l'epoque avec qui je n'ai plus contact aujourd'hui et la partie civile a pris un huissier pour récupérer cette somme que je paie chaque mois en écheance jusqu'a là ça allé j'assumé mes "betises" de jeunesse et hier surprise un courrier de l'huissier m'envoyant un récapitulatif(le 1 er depuis plusieurs années) et là je suis tombée de haut en voyant la somme qu'il restait (73000 euros) amende +frais d'acte+intérêts nous ramène a cette somme donc ce que nous donnons depuis plus de 3 ans se sont envolés dans l'autre sens. Ma question est donc ont-ils le droit de prendre des frais et autres jusqu'a epurement de la dette tout en sachant qu a ce rythme là les frais vont doubler l'amende? merci de me répondre j'ai le moral au plus bas depuis ce courrier

Par **amajuris**, le **08/03/2012** à **17:12**

bjr,rnvos remboursements sont d'abord imputés sur les intérêts de la dette, puis sur les frais de recouvrement et en dernier lieu sur le capital de la dette restant du.rnsi la somme versée est trop faible, la dette augmente.rndonc votre solution est d'augmenter vos remboursements.rnne pas oublier que votre créancier peut exiger le paiement total et immédiat de la dette .rncdt